

III - Enjeux et objectifs de développement durable

TABLEAUX 9 : ENJEUX ET OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Quatre grands enjeux principaux peuvent être déterminés :

- **Enjeu A : Préserver l'intégrité du massif**
La présence d'un vaste massif forestier d'un seul tenant, représenté, pour toutes les espèces d'oiseaux concernées par la directive, un milieu privilégié et pour certaines, une zone de refuge, compte tenu de l'environnement agricole et urbain. La préservation de son intégrité est primordiale dans un contexte de pression foncière importante, source de défrichement et de morcellement du massif (perte de 1500 ha en 30 ans).
- **Enjeu B : Favoriser la biodiversité à travers la gestion forestière**
La gestion forestière pratiquée sur le massif doit permettre de maintenir et de favoriser la diversité des espèces présentes, qui trouvent dans le site des bonnes conditions d'accueil mais aussi de faciliter le retour d'espèces plus sensibles par une gestion et des mesures adaptées.
- **Enjeu C : Améliorer l'état de conservation des habitats d'espèces**
Il s'agit d'un enjeu majeur qui résulte directement de la mise en œuvre de la directive "Oiseaux" et qui consiste à définir un ensemble d'objectifs de gestion et à proposer des mesures visant à favoriser le maintien de la diversité des habitats d'espèces et donc des espèces sur le site de la forêt domaniale de la Harth.
- **Enjeu D : Favoriser la quiétude des espèces**
Un enjeu important sur le site est également de respecter une période de quiétude et de préserver les zones de nidification du dérangement, pour permettre aux espèces nicheuses de réaliser leur cycle biologique complet et donc de continuer à trouver des conditions favorables à leur développement

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Lien avec les programmes en cours
A. Préserver l'intégrité du massif	Protéger fortement le massif par des moyens adaptés	Contraire fortement voire interdire les défrichements à caractère non environnementaux	Chênaie-charmaie du <i>Gallo-carpinetum</i> Milieux semi-ouverts à faciès d'embuissonnement sur calcaire	Toutes les espèces ayant justifié le classement en ZPS.	502. route, autoroute 503. voie ferrée, TGV 511. ligne électrique 400. urbanisation, industrialisation et activités similaires 401. zones urbanisées, habitat humain	DRA Trame verte SCOT SAGE PLU SRCE ORF SCAP
	B1. Préserver les arbres à cavités	Conserver des arbres porteurs de grosses cavités Conserver 2 à 4 tiges à vocation biologique par ha		Pic noir Pic mar Pic cendré Torcol fourmilier	160. gestion forestière	DRA Aménagement forestier Politique environnementale ONF PEFC Alsace DOCOB ZSC Hardt Nord Plan de gestion des réserves biologiques
B. Favoriser la biodiversité à travers la gestion forestière	B2. Préserver les aires de rapace	Repérer les aires en hiver lors des opérations de martelage, matérialiser et préserver les arbres porteurs ou proches Maintenir des vieux pins	Chênaie-charmaie du <i>Gallo-carpinetum</i>	Bondrée apivore Milan noir Autour des palombes Epervier d'Europe Buse variable Faucon crécerelle Faucon hobereau Milan royal	160. gestion forestière	
	B3. Maintenir du bois mort sur pied et au sol	Conserver un volume de bois mort au sol et sur pied		Pic mar Pic noir Pic cendré	160. gestion forestière	

B. Favoriser la biodiversité à travers la gestion forestière (suite)	<p>B4. Favoriser les insectes des milieux ouverts</p>	<p>Retarder ou alterner (1 an/2) la fauche des banquettes herbeuses, sous les lignes électriques</p>		<p>Bondrée apivore Pic cendré Pie-grièche écorcheur Faucon crécerelle Faucon hobereau Grive litorne Torcol fourmilier</p>	<p>160. gestion forestière 102. fauche, coupe</p>	<p>DRA Aménagement forestier Politique environnementale ONF PEFC Alsace DOCOB ZSC Hardt Nord Plan de gestion des réserves biologiques</p>
	<p>B5. Maintenir des zones semi-ouvertes à faciès d'embuissonnement</p>	<p>Débroussailler, faucher, broyer</p>	<p>Milieux semi-ouverts à faciès d'embuissonnement sur calcaire</p>	<p>Pie-grièche écorcheur Torcol fourmilier</p>	<p>160. gestion forestière 102. fauche, coupe</p>	
C. Améliorer les habitats d'espèces	<p>C1. Augmenter la capacité d'accueil des picidés</p>	<p>Mettre en place un réseau d'îlots de sénescence Augmenter la densité de gros bois à l'ha Maintenir le traitement Taillis sous Futaie sur une surface suffisante Mettre en place un réseau d'arbres émondés</p>	<p>Chênaie-charmaie du <i>Gallio-carpinetum</i></p>	<p>Pic noir Pic mar Pic cendré Torcol fourmilier</p>	<p>160. gestion forestière</p>	
	<p>C2. Augmenter la surface de zones ouvertes de qualité</p>	<p>Installer des prairies naturelles ou à défaut faucher tardivement les prés Réaliser des coupes forestières assurant une ouverture du milieu forestier importante (>65% du couvert) et sur plusieurs hectares Installer et entretenir des petits vergers, arbres émondés</p>		<p>Bondrée apivore Pie-grièche écorcheur Pic cendré Torcol fourmilier</p> <p>Engoulevent d'Europe Busard St Martin Pie-grièche écorcheur</p> <p>Pie-grièche écorcheur Martin-pêcheur d'Europe</p>	<p>160. gestion forestière 102. fauche, coupe</p> <p>160. gestion forestière 102. fauche, coupe</p>	

C. Améliorer les habitats d'espèces (suite)	C3. Structurer les lisières	Favoriser le développement d'ourlets buissonnants larges en lisière des zones ouvertes	Pie-grièche écorcheur Torcol fourmilier Bondrée apivore	160. gestion forestière 102. fauche, coupe	DRA Aménagement forestier Politique environnementale ONF PEFC Alsace DOCOB ZSC Hardt Nord Plan de gestion des réserves biologiques
	C4. Travailler les ripisylves et zones humides	Favoriser les bois tendres, créer des arbres émondés le long des cours d'eau et des zones humides. Contrôler la végétation exotique en bord des cours d'eau. Conserver des zones tampons.	Pic cendré Milan noir Martin-pêcheur Cigogne blanche	160. gestion forestière	
D. Favoriser la quiétude des espèces	D1. Respecter une période de quiétude adaptée	Informers les gestionnaires sur la biologie des espèces	Toutes les espèces ayant justifié le classement en ZPS.	160. gestion forestière 230. chasse 620 sports et loisirs de nature	
	D2. Respecter des zones de nidification	Porter à connaissance la localisation des sites de nidification des espèces. Protéger les sites de nidification d'espèces sensibles au dérangement (Busard Saint Martin, engoulevent).	Toutes les espèces ayant justifié le classement en ZPS.	160. gestion forestière 230. chasse 976. dégâts de gibier	

Il est également proposé ci-après (tableau 10), **4 enjeux transversaux** qui doivent permettre de mettre en place et de suivre les mesures de gestion préconisées, de communiquer et de mutualiser les connaissances sur la sensibilité des habitats d'espèces et des espèces, d'assurer une cohérence entre les objectifs poursuivis et les différents projets et programmes publics et enfin de suivre l'évolution du site et de l'état de conservation des espèces et de leurs milieux de vie.

TABLEAU 10 : ENJEUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées
E. Mettre en œuvre le document d'objectif	E1. Favoriser la mise en œuvre des actions du DOCOB à travers des contrats d'actions et des mesures forestières (essentiellement)	L'ensemble des habitats concernés	L'ensemble des espèces concernées
	E2. Inciter les acteurs à s'engager sur une charte de bonne conduite	L'ensemble des habitats concernés	L'ensemble des espèces concernées
F. Informier et communiquer sur les enjeux écologiques	F1. Sensibiliser les différents acteurs, les porteurs de projets et les gestionnaires du site sur les enjeux environnementaux	L'ensemble des habitats concernés	L'ensemble des espèces concernées
	F2. Mutualiser et diffuser les connaissances sur les espèces et sur les milieux, les plus sensibles	L'ensemble des habitats concernés	L'ensemble des espèces concernées
G. Assurer la cohérence de l'ensemble des projets, programmes et politiques publiques	G1. Mettre en cohérence les objectifs de conservation du site et les projets et programmes publics en cours (aménagement forestier, SCOT, SCAP...)	L'ensemble des habitats concernés	L'ensemble des espèces concernées
	G2. Mettre en cohérence les documents d'objectifs ZPS et ZSC	L'ensemble des habitats concernés	L'ensemble des espèces concernées
	G3. Prise en compte du site Natura 2000 dans divers projets industriels, infrastructures, touristiques,...	L'ensemble des habitats concernés	L'ensemble des espèces concernées
H. Suivi et évaluation de l'état de conservation du site	H1. Mettre en place un suivi des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire	L'ensemble des habitats concernés	L'ensemble des espèces concernées
	H2. Evaluer l'impact des mesures de gestion sur l'état de conservation des habitats d'espèces et des espèces	L'ensemble des habitats concernés	L'ensemble des espèces concernées